



Formulaire de demande de subvention Activités sport-loisir-licence – saison 2023-2024

Activité réservée aux ouvriers droit* inscrits au CSE

*personnel Universcience justifiant des conditions statutaires et de 4 mois d'ancienneté minimum à la date de la demande.

Nom et prénom de l'ouvrier droit :

Adresse :

n° de poste :

Je souhaite bénéficier de la subvention activités adultes (cochez votre choix) :

La subvention annuelle est plafonnée à 75 €/ouvrier droit En deçà du plafond, la participation financière du CSE se fait dans la limite du coût réel des frais engagés.	<input type="checkbox"/>	1- Activité de loisir
	<input type="checkbox"/>	2- Club fitness
	<input type="checkbox"/>	3- Licence sportive

1- Vous pratiquez une activité de loisir.

Qu'elle soit culturelle, créative (musique, théâtre, chant, poterie...) ou encore sportive (sport individuel ou collectif) ; avec ou sans licence, celle-ci fait l'objet d'une cotisation annuelle pour une pratique hebdomadaire et encadrée.

Elle est proposée par une structure municipale (centre socioculturel, pôle culture et sport de la commune, association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Joindre la facture acquittée (ou une attestation) mentionnant impérativement :

- votre nom et prénom
- le montant de la cotisation ou le coût de l'activité, le mode de paiement
- la nature de l'activité, la période de référence (date de début et de fin des cours)
- le nom de l'organisme, adresse précise et complète

Selon le cas, le n° d'agrément sports, le n° déclaration préfecture (association loi 1901), n° de SIRET (sports et culture). + RIB

2- Vous êtes inscrit.e à un club de fitness

Vous adhérez à un club de fitness, votre abonnement est annuel et le paiement mensualisé.

Vous avez réglé au minimum 75 € auprès de votre club, et vous demandez votre subvention au CSE.

Fournir la copie de votre carte d'adhérent, les justificatifs d'inscription et de paiement. + RIB

3- Vous êtes titulaire d'une licence sportive

Votre licence sportive annuelle (fédération française bénéficiant de l'agrément de l'état).

La subvention est plafonnée au prix de la licence. Si celle-ci coûte plus de 75 €, la différence n'est pas remboursée. Si vous avez une 2ème licence, le CSE la subventionne en complément dans la limite des 75 € annuels.

Fournir votre carte de licence + la facture + RIB

Date de la demande :/...../20.....

Signature de l'ouvrier droit :